

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390**

**☎ 05.61.87.85.13
Fax 05.61.87.31.13**

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira, à la mairie, salle du conseil municipal,
Le Mardi 25 Octobre 2022 à 19 heures.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

ORDRE DU JOUR :

ASSEMBLEES

1. Délibérer sur la possibilité de pourvoir au remplacement du 4ème adjoint ou ne pas pourvoir à la vacance du poste. (Art. L2122-10 et L2122-2 du CGCT)

BUDGET

2. Reversement obligatoire de la Taxe d'Aménagement (TAM) à la Communauté de Communes du Volvestre : délibération concordante avec celle de l'EPCI et décision modificative (DM) afin d'inscrire en dépenses d'investissement (C/10226) le reversement de la taxe d'aménagement.

MARCHES PUBLICS

3. Délibérer sur la demande de subvention et l'acquisition d'équipements supplémentaires pour cantine
4. Délibérer sur la demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle
5. Proposition d'honoraires pour l'étude de faisabilité du projet de changement de destination de l'ancienne mairie.
6. Délibérer sur la demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la réfection du local de stockage de l'école maternelle.
7. Délibérer sur la demande de subvention et acquisition de mobilier de bureau (révision de l'enveloppe allouée)

ADMINISTRATION

8. Réaliser une Déclaration de Vacance d'Emploi en vue du départ à la retraite d'un agent communal
9. Révision annuelle des tarifs communaux.
10. Délibérer sur le conventionnement pour les frais de scolarité avec la Commune de Mailholas.
11. Délibérer sur la convention « piscine » avec la Commune de Rieux Vtre.
12. Délibérer sur la participation de la Commune au séjour scolaire « énergies renouvelables »
13. Délibérer sur la convention proposée par la Communauté de Communes du Volvestre pour la mise à disposition du matériel informatique.

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Marquefave, le 20 Octobre 2022
Le Maire,
Eric PAYEN.

